

Engagement régional en faveur de la gestion durable des ressources halieutiques côtières dans les communautés océaniques

Watisoni Lalavanua¹ et Andrew Smith²

Contexte

Les États et Territoires insulaires océaniques ont convenu de transposer à plus grande échelle la gestion communautaire des pêches (GCP) dans la région. Les ministres des Pêches s'y sont engagés lors de la deuxième Conférence régionale des ministres des Pêches, tenue en juillet 2021, en adoptant le Cadre d'action 2021–2025 en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique (le Cadre d'action), première politique régionale axée sur la GCP dans les zones côtières. Le Cadre d'action a également été approuvé par la treizième Conférence des directeurs des pêches de la Communauté du Pacifique (CPS), organisée en mode virtuel en juin 2021.

Cadre d'action 2021–2025

La vision du Cadre d'action s'appuie sur celle énoncée dans la Nouvelle partition pour les pêches côtières (la Stratégie de Nouméa)³, et s'inscrit dans le droit fil du document L'avenir des pêches : feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie⁴.

La gestion des pêches côtières, et notamment la GCP, relève de la responsabilité des autorités nationales. Le Cadre d'action prend acte des droits souverains que les pays océaniques exercent sur leurs ressources côtières, et de la nécessité d'adopter une approche stratégique en faveur des populations côtières ; il vise à aider les pays océaniques à transposer à plus grande échelle les régimes de GCP porteurs d'avantages pour les communautés côtières et de nature à contribuer à la réalisation des objectifs nationaux et régionaux relatifs aux pêches côtières. Le Cadre d'action est disponible en ligne en anglais⁵ et en français⁶.



Figure 1. Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique.

¹ Chargé de la gestion communautaire des pêches, CPS. Courriel : WatisoniL@spc.int

² Directeur adjoint de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (Pêche côtière), CPS. Courriel : AndrewS@spc.int

³ <https://purl.org/spc/digilib/doc/eyzr8>

⁴ <https://fame1.spc.int/fr/publications/roadmap-a-report-cards>

⁵ <https://purl.org/spc/digilib/doc/yr5yv>

⁶ <https://purl.org/spc/digilib/doc/5fgmk>

Mise en œuvre

La CPS a le plaisir de présenter le Cadre d'action à ses membres et partenaires, et se félicite de pouvoir contribuer à l'autonomisation des communautés côtières en matière de transposition à plus grande échelle de la GCP. La CPS, en collaboration avec les administrations publiques, les professionnels de la GCP, d'autres organisations régionales, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations de la société civile, les bailleurs et les partenaires du développement, appuiera l'exécution du Cadre d'action grâce à une coordination et une collaboration constructives, au profit des communautés locales.

Engagement politique de haut niveau

Deux difficultés majeures ont été recensées à l'issue des consultations régionales : 1) les budgets et effectifs insuffisants alloués aux pêches côtières, et notamment à la GCP, dans les services des pêches ; et 2) l'absence de mesures en faveur d'approches infranationales de la GCP.

Les communautés locales ne peuvent résoudre ces problèmes, qui exigent un soutien et un engagement politiques au plus haut niveau. Le Cadre d'action tient compte de ces contraintes et propose des mesures prioritaires adaptées au contexte

régional et susceptibles de faciliter l'élaboration de stratégies de transposition à plus grande échelle de la GCP adaptées à la situation propre à chaque pays.

Remerciements

Nous remercions les nombreuses personnes et organisations qui ont participé à l'élaboration du Cadre d'action : services des pêches nationaux et infranationaux, communautés locales (autorités coutumières, pêcheurs, hommes, femmes et jeunes), ONG locales, organisations de la société civile et établissements universitaires.

Nous remercions tout particulièrement le Réseau d'aires marines sous gestion locale et le Centre national australien pour les ressources océaniques et la sécurité (ANCORS) de l'Université de Wollongong pour leur contribution aux ateliers de rédaction du Cadre d'action.

Le Cadre d'action a été élaboré avec le concours financier de l'Union européenne et du Gouvernement suédois par le biais du Programme de partenariat marin Union européenne-Pacifique (PEUMP), ainsi que du Gouvernement australien au titre des fonds programme de la CPS et du projet FIS-2016-300 de l'ANCORS et de l'ACIAR.

Atelier de planification de la gestion communautaire à Tarawa-Nord, Kiribati. Image : © Watisoni Lalavanua

